

10.5 Personnel éducatif d'internat

PERSONNEL EDUCATIF D'INTERNAT

Foyer Départemental de l'Enfance de l'Aveyron

GRADE : assistant socio-éducatif, moniteur éducateur, Educateur de jeunes enfants

Pré-requis : diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur ou d'éducateur de jeunes enfants

SERVICES : Groupes des enfants, des adolescents, ou de l'Accueil Familial

POSITION

Chaque personnel éducatif est placé sous l'autorité d'un chef de service éducatif

ACTIVITES ET RESPONSABILITES

1. L'accueil

Le personnel éducatif est chargé d'accueillir des enfants et/ ou un parent dont un ou plusieurs enfants font l'objet :

- d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert ou à domicile
- d'un accueil provisoire
- d'une ordonnance de placement provisoire,
- d'un contrat d'aide jeune majeur

dans le respect du droit des enfants et des familles ainsi que dans le respect des objectifs définis par les autorités à l'origine du placement ou de l'intervention.

2. L'encadrement et l'accompagnement

Le personnel éducatif est chargé de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions transcrites dans le document individuel de prise en charge ou dans le contrat de séjour le cas échéant ainsi que du projet personnalisé d'accompagnement.

Le projet éducatif

L'accompagnement par les personnels éducatifs se traduit par l'élaboration et le suivi de projets d'action sociale individuels, globaux et cohérents dans le cadre de l'accompagnement éducatif auprès des jeunes et de sa famille.

Le personnel est chargé :

- d'élaborer des propositions de projets en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, en assurant l'information directe ou indirecte (via le référent ASE selon les situations) de la famille et en recherchant chaque fois que possible son adhésion.
- de conduire des évaluations individuelles ou familiales, dans le cadre d'un suivi et d'un accompagnement renforcé.

- D'élaborer des propositions chaque fois que la situation le nécessite, au minimum à chaque échéance, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés
- De soumettre ses propositions au responsable de service avant transmission
- De préparer, en fonction des objectifs fixés et de l'observation réalisée, une orientation adaptée.

Le travail éducatif au quotidien :

Le personnel éducatif s'assure, pour chaque usager dont il a la charge, que les moyens mis en œuvre correspondent à ses besoins et aux objectifs fixés. A cette fin, il veille à offrir les conditions de protection (devoir de surveillance) et d'éducation nécessaires aux personnes accompagnées, tout en visant à conforter, restaurer et développer les compétences parentales.

Il veille au bien-être, ainsi qu'à la sécurité matérielle et affective des usagers. Il a un devoir d'alerte, auprès du chef de service, concernant les situations confiées.

Il assure du lien entre les enfants confiés, leur famille et les intervenants socioprofessionnels.

Il assure un accompagnement et une aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne.

Il contribue par des techniques d'approche pédagogique et méthodologique, à réguler les dysfonctionnements émotionnels et relationnels des personnes.

Il organise et anime des activités avec les personnes accueillies, il stimule les capacités sociales, affectives, intellectuelles et psychomotrices des personnes accueillies

Il doit avoir une vigilance et une attention renforcée auprès d'un public particulièrement fragile et vulnérable.

Il facilite l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées.

Le rôle de référent éducatif

Chaque personnel éducatif est référent d'un ou de plusieurs jeunes ou familles.

Il vérifie lors de l'admission que le dossier soit complet (autorisations...), explique le livret d'accueil et ses composantes (règlement de fonctionnement et règles de vie du groupe).

Il veille au respect du calendrier et de ses échéances.

Il est chargé de la mise en œuvre et de la coordination du projet individuel de la personne accueillie.

Il note ses observations, démarches, concernant les jeunes confiés et/ou leurs parents dans les supports prévus à cet effet.

Il établit des bilans permettant de faciliter et contrôler les démarches engagées, d'ajuster le projet, et de vérifier que les objectifs sont atteints.

Il peut être amené à participer aux audiences des jeunes dont il est référent.

Il rend compte de ses missions au chef de service lors de la réunion hebdomadaire d'équipe.

3. Le tutorat

Les personnels éducatifs peuvent être amenés à accueillir et encadrer des stagiaires (éducateur, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants en référence au projet et à la durée de stage).

CONDITIONS ET MODALITES D'EXERCICE

- Contraintes d'internat : travail les week-end, et dans le cadre d'une prise en charge en hébergement
- Prise en charge d'un public difficile et peu structuré, souvent en situation d'urgence et de détresse, voire de violence
- Risque de dangers physiques ou psychiques : agressions, menaces ou insultes des personnes prises en charge
- Lieu de travail nécessitant de nombreux déplacements dans le cadre de la prise en charge
- Mobilité en cas de besoin sur les différents services

COMPETENCES REQUISES	QUALITES REQUISES :
<ul style="list-style-type: none"> ❖ connaître le cadre juridique et législatif de son intervention et les dispositifs et procédures sociales qui y sont rattachées. ❖ connaître les acteurs de l'enfance dans les champs judiciaire, social, éducatif... ❖ Posséder des capacités de diagnostic, d'analyse, de synthèse et de rédaction ❖ être en capacité de conduire des projets d'action éducative ❖ animer des activités spécifiques ❖ évaluer le degré d'autonomie de la personne ❖ établir une juste distance relationnelle ❖ maîtriser les techniques d'écoute, d'entretien, de réunion, de communication orale et écrite ❖ traiter et tendre à résoudre les situations agressives ou conflictuelles ❖ Eduquer/Accompagner les personnes suivies ❖ savoir recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de la situation de la personne ❖ soutenir et argumenter un point de vue éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> - savoir gérer les difficultés de communications avec des usagers en souffrance, et présentant des troubles du comportement ; - savoir appréhender le stress lié à l'imprévu, à l'urgence et à des situations de crise, et de détresse - Posséder des capacités de polyvalence et d'adaptation - savoir poser une autorité légitime - Respecter l'évolution de la personne dans son projet de vie - savoir organiser et gérer son temps de travail au travers d'une multiplicité de consignes - posséder un équilibre psychologique et une stabilité émotionnelle - avoir des aptitudes au travail d'équipe pluridisciplinaire.